

06 Question de M. Benoit Hellings au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "les discussions en cours à l'ONU au sujet d'une possible déclaration sur les droits des paysannes et des paysans et leur impact sur l'aide belge au développement" (n° 24853)

06.01 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le vice-premier ministre, le 9 avril dernier commençait une semaine de négociations au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies autour de la rédaction d'une déclaration sur les droits des paysannes et des paysans. En cas d'adoption, le texte sera alors soumis pour approbation formelle aux États membres de l'ONU lors de la prochaine assemblée générale, prévue en septembre 2018.

Rappelons-nous que 70 % de l'alimentation produite sur notre planète provient de l'agriculture paysanne. Or, 80 % des personnes qui souffrent de la faim dans le monde sont des paysans vivant en milieu rural. Les productions industrielles, les monocultures, le développement des agrocarburants, la spéculation sur les terres ou la biopiraterie mènent à l'accaparement des terres et ressources naturelles des travailleurs ruraux, pêcheurs, bergers, habitants de la forêt, et donc à la disparition de leurs moyens de subsistance. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai posé hier cette question au ministre de la Coopération au développement, qui m'a également incité à vous l'adresser également, ce que j'avais déjà prévu de faire.

C'est dans ce contexte qu'a émergé dans les syndicats paysans et autres associations, entre autres environnementale, l'idée d'une déclaration officielle de l'ONU, désormais discutée dans les cénacles onusiens. On y parle de droits à la terre, aux semences, à un revenu décent et à la souveraineté alimentaire. Le projet de texte en discussion innove en mettant en avant le concept de bien commun: forêts, prairies, rivières, zones de pêche, dont les communautés rurales dépendent pour leur identité culturelle, mais aussi et surtout leur survie alimentaire. Pour la première fois, le droit international protégerait donc le "commun" comme une institution collective d'autogestion.

Alors que les États d'Afrique, d'Asie, et d'Amérique latine soutiennent le projet, les pays occidentaux sont peu enthousiastes. Les États-Unis et la Grande-Bretagne ont totalement rejeté cette initiative. Et les pays de l'Union européenne – à part le Portugal, l'an passé – se sont abstenus lors des réunions préparatoires précédentes. Le rôle de la Belgique est crucial puisque notre pays siège cette année encore au Conseil des droits de l'homme.

Monsieur le ministre, quelle position la Belgique a-t-elle défendue lors des discussions qui se sont

tenues à Genève en ce mois d'avril 2018? Quel est votre point de vue sur l'idée de sacraliser, dans un texte universel, les droits des paysannes et des paysans et en particulier le concept de "commun", nouveau dans le droit international?

La promotion de l'égalité femmes-hommes, promue par ce projet de texte, dans les sphères rurales n'entre-t-elle pas en résonance de nombreuses initiatives portées par vous mais aussi par le ministre en charge de la Coopération en faveur des femmes dans d'autres dossiers internationaux?

Le **président**: Monsieur Hellings, il est un peu dommage que nous ne soyons plus que deux pour écouter la réponse de M. le ministre.

06.02 Didier Reynders, ministre: Monsieur le président, je m'exprime avec plaisir et je salue l'arrivée de M. Hellings. Concrètement, je crois que le mieux est toujours l'ennemi du bien et je vais vous l'expliquer pour vous donner la position de la Belgique comme de l'Union européenne.

Conformément à la résolution adoptée lors de la 36^e session du Conseil des droits de l'homme, un projet de Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales sera soumis à la 38^e session du Conseil des droits de l'homme. Un projet de déclaration vient d'être négocié lors de la cinquième session du groupe de travail intergouvernemental sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales. Ce texte fait actuellement l'objet de discussions au sein de l'Union européenne. La prise de position de la délégation belge lors des négociations dans ce cadre, s'inscrit dans les déclarations de l'Union européenne. D'ailleurs, les États membres de l'Union se sont abstenus, vous l'avez rappelé, lors d'un vote précédent dans le Conseil des droits de l'homme sur la résolution qui fixe le mandat pour ces négociations.

L'inquiétude de l'Union européenne, que notre pays partage, concerne la multiplication des instruments formels en matière des droits de l'homme. Il est prioritaire que le caractère universel des droits de l'homme soit défendu et que ces droits soient appliqués sur le terrain. Ce *mainstreaming* des droits humains dans notre politique étrangère est une priorité pour notre pays. Il est donc important que nous défendions et renforçons les instruments des droits de l'homme existants au sein des Nations Unies. Au même titre que la grande majorité des États membres de l'Union européenne, la Belgique s'inquiète du fait que cette initiative de la Déclaration sur les droits des paysannes et des paysans ne participe à la fragmentation des droits de l'homme, qui aurait pour conséquence directe d'en affaiblir l'universalité, puisque d'éventuels nouveaux droits repris dans la Déclaration ne seraient applicables qu'aux paysannes et aux paysans. Plutôt que de définir de nouveaux droits, notre analyse est qu'il serait plus utile de se concentrer sur la problématique importante de l'accès à la terre, aux semences, etc. Les États membres de l'Union européenne ont donc œuvré, au cours des négociations à propos de cette déclaration, pour qu'elle s'inscrive dans le cadre des instruments existants et se concentre sur la manière dont ceux-ci trouvent à s'appliquer

aux personnes en milieu rural.

Je souhaite souligner que la Belgique attache beaucoup d'importance au respect de l'égalité des genres, les ambassades ne manquent pas d'assurer le suivi de cas d'abus et de violations de ces droits, souvent en coordination avec l'Union européenne. Des actions concrètes en faveur de la protection et de la réalisation des droits des paysannes et des paysans sont menées également via nos programmes de coopération au développement. Encore récemment, la Belgique a activement œuvré pour des conclusions fortes lors de la dernière session de la Commission on the Status of Women (donc la Commission de la condition de la femme), dont le thème prioritaire concernait justement les problèmes à régler et les possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural.

Donc, c'est bien dans cette logique que l'on s'inscrit. Comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, pour tout ce qui concerne notre représentation dans des enceintes internationales, je ne vois pas d'inconvénient à ce que des auditions de nos représentants sur place soient organisées. En effet, il faut bien savoir que nous privilégions vraiment le caractère universel des droits de l'homme. Et nous sommes très inquiets, comme c'est le cas des membres de l'Union européenne, à chaque fois que l'on vient avec la volonté d'identifier une situation particulière, comme si elle ne pouvait pas bénéficier des instruments existant en matière de protection des droits de l'homme ou comme s'il y avait une spécificité particulière à prendre en compte;

Comme je viens de le rappeler, il est évident que nous sommes très actifs pour que l'on aille aussi vers l'utilisation des instruments actuels dans la promotion, par exemple, de l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural, mais à l'intérieur du cadre de l'universalité des droits de l'homme.

Voilà les raisons pour lesquelles l'Union européenne – ce n'est pas seulement le cas de la Belgique – a un certain nombre d'observations et de remarques contre ou à propos d'initiatives comme celle-là. Il ne s'agit pas du fond du problème. Il s'agit de la manière d'aborder ce dernier et des instruments à utiliser.

On ne peut pas sans arrêt se revendiquer de l'universalité des droits de l'homme et imaginer que l'on puisse compartimenter les situations les unes à côté des autres. Les instruments existent au sein des Nations Unies. On peut les renforcer. Nous sommes, d'ailleurs, tout à fait prêts à le faire.

06.03 Benoit Hellings (Ecolo-Groen): Monsieur le président, monsieur le ministre, la question du genre, en tout cas dans le domaine agricole, est très liée à la question de la ruralité. En effet, il est question d'agriculteurs, mais, en fait, il est ici essentiellement question d'agricultrices.

J'entends votre argument concernant l'Union européenne et l'idée de ne pas fragmenter les droits humains. Dans ce cas, il s'agirait d'une déclaration officielle et non d'un traité. La portée d'une déclaration officielle qui viserait à reconnaître le concept de "communs" pour les rivières, les prés, les forêts et autres zones de pêche vise à faire entrer dans le *corpus* juridique international un nouveau concept, celui des "communs", par une déclaration générale et, ensuite, éventuellement, à modifier d'autres traités.

L'enjeu est le suivant: aujourd'hui, nous assistons à une multiplication d'accords commerciaux qui visent à protéger les droits des investisseurs un peu partout dans le monde – vous en savez quelque chose puisque vous les suivez de façon très approfondie – et l'Union européenne joue un rôle important en la matière. L'objectif est de protéger les droits des investisseurs par rapport aux autres droits. L'enjeu de la discussion qui se tient au niveau multilatéral au sein de l'ONU est d'augmenter la sécurité des personnes qui utilisent et qui vivent, depuis des dizaines de générations, des bois, des prés et des rivières par un principe de "droits communs" qu'elles pourraient opposer, le cas échéant, aux éventuels investisseurs qui dans un objectif de profit, qui en soi n'est pas condamnable, s'accaparent ces terres, ces rivières et ces bois.

L'enjeu est de faire reconnaître que le droit humain à vivre à l'endroit où toutes les générations précédentes ont vécu est primordial par rapport à celui d'un investisseur potentiel.

Selon moi, il y a encore du travail à réaliser. L'Union européenne mène ce travail. J'entends que le Portugal a une voix dissonante par rapport aux 27 autres pays de l'Union européenne puisqu'il ne s'est pas abstenu mais a voté pour. Je pense que l'on pourrait réfléchir à nous orienter dans cette direction. Ce sujet est extrêmement intéressant et nous permettra d'aller plus avant dans un débat ultérieur. Nous n'y manquerons pas.